

La Rectrice,
Chancelière des universités

Rectorat

**Division des Examens
et Concours**
DEC 3 /JV/ N° 172 /2016

Affaire suivie par
Julie VOISIN
Tél. 02.38.79.46.05
Fax 02.38.79.46.78
Julie.voisin@
ac-orleans-tours.fr

21 rue saint Etienne
45043 Orléans Cedex1

Vu le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique,

Vu la circulaire n°2015-110 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves de la certification aux fonctions de formateur académique,

Arrête

Article 1 : Les professeurs du second degré, relevant de l'article 6 du décret n°2015-885 du 20 juillet 2015, dont les noms suivent, sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique à la session 2017.

Madame AUBOUR Corinne	LETTRES-ANGLAIS
Monsieur BARAT Christophe	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
Madame BERTHON Roselyne	DOCUMENTATION
Monsieur BOUQUET Christian	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
Monsieur CALMON Laurent	TECHNOLOGIE
Madame CHAZEIRAT Florence	ECONOMIE GESTION
Monsieur DEBESSON François	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
Madame DELAS-BERTHEL Christelle	LETTRES MODERNES
Monsieur GUICHARD Patrice	MATHEMATIQUES-SCIENCES
Madame KAPPES (BLASZCZYK) Caroline	HISTOIRE GÉOGRAPHIE
Madame KONECZNY Maryla	HISTOIRE GÉOGRAPHIE
Monsieur PELISSIER Arnaud	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
Madame PERRIN (NORQUET) Stéphanie	LETTRES-HISTOIRE
Madame PREVOST-SORBE Karen	HISTOIRE GÉOGRAPHIE
Madame THIAUDIERE Corinne	ECONOMIE GESTION
Monsieur THULLIER Jean-François	MATHEMATIQUES-SCIENCES
Monsieur TOURRET Rémi	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie Orléans Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 16 décembre 2016

Katia BEGUIN

